

CORÉE DU SUD.

Amnesty International condamne la vague d'exécutions
Index AI : AISA 25/43/97

À la suite de l'exécution de 23 personnes, le 30 décembre, Amnesty International a condamné l'application secrète et arbitraire de la peine de mort en Corée du Sud, et appelé le président récemment élu à prendre des mesures en vue d'abolir cette sentence.

Les condamnés — 18 hommes et 5 femmes — ont été exécutés sans notification préalable, dans diverses prisons du pays. L'on ignore pourquoi les autorités ont choisi la date du 30 décembre pour procéder à cette vague de pendaisons, alors qu'aucune exécution n'a eu lieu au cours des deux dernières années.

Des représentants du ministère de la Justice auraient déclaré que les exécutions s'imposaient, pour préserver la sécurité, et que les condamnés à mort étaient trop nombreux.

« Le choix des prisonniers destinés à être exécutés semble arbitraire, et l'absence de notification préalable est une preuve de grande cruauté, tant à l'égard des détenus que de leur famille », a déclaré Amnesty International.

L'organisation de défense des droits de l'homme exhorte le futur président, Kim Dae-jung, qui prendra ses fonctions au mois de février prochain, à œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort de jure. Pour l'heure, Amnesty International prie instamment les autorités de mettre un terme au secret qui entoure les exécutions.

Quelque 50 prisonniers sont sous le coup d'une condamnation à mort, en Corée du Sud, la plupart pour meurtre. Certains d'entre eux auraient été maltraités par la police, au cours de leur interrogatoire, et pourraient ne pas avoir bénéficié d'un procès équitable. Les sentences capitales sont appliquées de manière sporadique, et les prisonniers, ignorant la date de leur exécution, vivent dans une angoisse permanente.

L'ancien président Chun Doo-hwan a été condamné à mort en août 1996, en partie pour sa responsabilité dans la répression, en 1980, d'une manifestation en faveur de la démocratie, à Kwangju. Sa sentence a ensuite été commuée, et en décembre 1997, il a été libéré. |

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -